



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 20577

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'amélioration du parcours de soins des malades d'Alzheimer et de leur famille. Le plan proposé possède un point positif : la reconnaissance d'une nécessaire professionnalisation de tous les acteurs de la chaîne de prise en charge et d'accompagnement. Toutefois, quels seront les moyens et les méthodes, qui seront mis en place, pour inciter les médecins et particulièrement des généralistes à suivre une formation diplômante qui sera le gage d'un diagnostic et d'un accompagnement global. Aujourd'hui rien n'est proposé. Les consultations mémoires et centres de mémoire de ressources et de recherche : l'augmentation du nombre de CM et CMRR est une proposition réitérée, plan après plan, alors que 3 % seulement des malades ont été diagnostiqués lors de consultations mémoire. Il s'agit aujourd'hui de dresser le bilan quantitatif et qualitatif du service rendu aux personnes malades. Il n'est pas acceptable que la France ait un des délais les plus longs d'Europe entre les premiers troubles et le diagnostic. La prise en charge de situations de crise (troubles graves du comportement, autre maladie, épuisement de l'aidant) n'est que très peu évoquée. Or, la porte d'entrée hospitalière est un moment difficile et crucial. Les moyens nouveaux (création de places supplémentaires de moyen séjour) sont notoirement insuffisants. De plus, rien n'est prévu au-delà des 30 jours d'accueil en moyen séjour, alors que l'état qui a nécessité l'hospitalisation peut durer plusieurs mois et requérir une prise en charge au long cours. Par conséquent, il lui demande quelle politique sera celle du Gouvernement sur cette question précise.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20577

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2989

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)